

COMPTE-RENDU
Conseil Municipal du 10 février 2010
20 H 00

PRESENTS : MARTINEAU Christian, SAUVAGE Corine, JUNQUA Hélène, THOMAS Jeanne, GAUTHIER Thierry, BRUNET Régis, JOULIN Francis, AUBRY Françoise, AUGRY Mikaël, CARRIOT Samuel, BRION Luc, BAZILE Emmanuel, LACOMBE Estelle, DUDOIGNON Florence, LADENISE Annie, TOUTARD JALADEAU Joël

PROCURATIONS :

MICHELET Jean Luc à SAUVAGE Corine
MARMIN Valérie à AUGRY Mikaël
ARNAULT Nathalie à JUNQUA Hélène
DUMAS Valérie à BRUNET Régis
PELLETIER Martine à MARTINEAU Christian

Monsieur le Maire débute la séance en informant l'assemblée du nombre de procurations.

Il propose de désigner un secrétaire de séance.

Il est donné lecture du résumé des délibérations du 20 janvier 2010 pour signature par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Personnel : modification du protocole RTT et règlement congés
2. Personnel : modification de la délibération relative au régime indemnitaire
3. Matériel informatique : avenant à la convention de maintenance avec Vienne Services
4. Urbanisme : débat préalable sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable
5. Marché des producteurs de pays : demande de subvention 2010
6. Urbanisme : acquisition de parcelles
7. SIEEDV : présentation du rapport d'activité 2008 du SIEEDV
8. Associations : demande de subvention de l'UVP
9. Haïti : proposition d'aide d'urgence
10. Bâtiments communaux : rénovation des vestiaires du stade

Il rappelle l'ordre du jour qui se décompose comme suit :

1. Personnel : modification du protocole RTT et règlement congés

Régis BRUNET présente les résultats du travail effectué sur l'harmonisation de la prise des congés, des jours RTT et du règlement d'astreinte en collaboration avec un groupe de travail composé de Nicolas Genre, Aurélie Lemaistre et Hervé Destholières. Ce travail a donné lieu à des échanges avec le Centre de Gestion quant à la faisabilité des différentes préconisations.

Le projet a été transmis au Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable lors de sa séance du 7 décembre dernier.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

2. Personnel : modification de la délibération relative au régime indemnitaire

Régis BRUNET indique que suite aux changements de cadre d'emploi de certains agents, il convient de compléter la délibération n° 5 en date du 8 novembre 2005 relative aux modalités d'attribution du régime indemnitaire du personnel communal.

Concernant le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, les agents placés dans ce cadre d'emploi pourront bénéficier de :

Indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Cette prime ne concerne que les rédacteurs disposant d'un indice brut de rémunération \leq à 380 (1^{er} au 5^{ème} échelon inclus). Elle est basée sur le montant de référence annuel affecté d'un coefficient multiplicateur n'excédant pas 8. Cette indemnité sera versée annuellement.

Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Cette prime sera calculée selon le montant de référence annuel affecté d'un coefficient multiplicateur n'excédant pas 8. Cette indemnité sera versée mensuellement.

Indemnité d'exercice des missions (IEMP)

Les rédacteurs pourront bénéficier de l'IEMP dans la limite du montant de référence annuel affecté d'un coefficient multiplicateur n'excédant pas 3.

Versée mensuellement ?

Concernant le cadre d'emploi des contrôleurs de travaux, les agents placés dans ce cadre d'emploi pourront bénéficier de :

Prime de service et de rendement (PSR)

Les contrôleurs de travaux pourront bénéficier de la PSR dans la limite du crédit global calculé sur la base du taux moyen appliqué au traitement brut moyen du grade.

Cette indemnité sera versée mensuellement.

Ces changements se substituent au régime indemnitaire que percevaient les agents dans leur cadre d'emploi précédent et sont sans incidence financière sur la rémunération des agents concernés.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

3. Matériel informatique : avenant à la convention de maintenance avec Vienne Services

Il est demandé à la collectivité de donner pouvoir au Maire ou à son représentant pour signer les conventions suivantes :

- Informatique collectivité : convention de maintenance et d'assistance
 - Informatique écoles : convention de maintenance
- pour un montant total de 1 678,80 € TTC pour l'année 2010.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

4. Urbanisme : débat préalable sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Une information est donnée sur l'état d'avancement du PADD et sur les débats organisés au sein de chacune des communes de la CAP.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme, dont la mise en révision a été décidée le 4 juillet 2008, se compose d'un certain nombre d'éléments : rapport de présentation, orientations d'aménagement, règlement, plan de zonage, servitudes...

La pièce centrale de ce document, autour de laquelle s'articule l'ensemble des autres composants, est le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Il définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble de la communauté d'agglomération.

Parmi les principales orientations proposées, on peut citer :

- l'affirmation d'une politique d'aménagement du territoire qui inscrit la CAP dans son aire urbaine et affirme son rayonnement à l'échelle régionale,
- la définition d'une politique économique susceptible de relever les enjeux des années à venir,
- la réorientation de l'urbanisation vers le renouvellement du tissu urbain existant plutôt que vers l'extension sur de nouveaux espaces agricoles ou naturels, tout en préservant le patrimoine existant,
- la nécessaire affirmation des différentes mixités : mixité de fonction, mixité sociale ...,
- l'affirmation de l'intensité urbaine qui doit permettre de faire correspondre l'intensité de la présence des services publics et privés, des commerces et des équipements à l'intensité de la présence humaine,
- la volonté de faire entrer la nature dans le tissu urbain, par des espaces naturels qui devront participer au maillage du territoire en étant interconnectés entre eux. Ils contribueront ainsi au bien être des habitants et à la biodiversité.

Le code de l'urbanisme en son article L123-9 impose la mise en place d'un débat au sein des instances délibérantes sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable au moins deux mois avant l'arrêt du PLU. L'arrêt du projet étant prévu en juin 2010, il est important d'engager ce débat de façon à ce qu'il accompagne l'ensemble de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme.

L'échéancier prévisionnel du PLU de la CAP propose à ce jour une approbation en février 2011 avec au préalable un arrêt du projet en juin 2010.

En conséquence, il vous est proposé de débattre sur le projet de PADD. Les conclusions et remarques liées au débat en Conseil municipal seront portées par les représentants de la commune auprès du Conseil Communautaire afin d'alimenter le débat initié en CAP par délibération du 3 juillet 2009.

Le PADD est présenté en concertation publique mais aussi débattu dans les conseils municipaux des 12 communes de la CAP et du conseil communautaire.

5. Marché des producteurs de pays : demande de subvention 2010

La chambre d'agriculture de la Vienne renouvelle l'organisation de marchés de producteurs de pays durant l'été 2010. 14 communes ont été retenues pour recevoir cette opération dont Montamisé, qui clôturerait l'opération le 25 août

prochain. Les communes participantes sont sollicitées pour participer à hauteur de 1 500 € TTC pour l'organisation de cette opération. Il est donc proposé d'accorder une subvention de 1500 € à la Chambre d'Agriculture de la Vienne et d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat relative à cette organisation.

Le Conseil municipal adopte cette proposition.

Pour : 19

Abstentions : 2 (Luc BRION, Samuel CARRIOT)

6. Urbanisme : acquisition de parcelles

Il est proposé de procéder à l'acquisition des parcelles BC 384 (rue du Petit Nieul) et BE 459 (rue de la Richardière). Ces terrains sont cédés gracieusement par leurs propriétaires pour la réalisation d'abribus.

Il est proposé d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les actes relatifs à ces acquisitions.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

7. SIEEDV : présentation du rapport d'activité 2008 du SIEEDV

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, l'EPCI adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Mikaël AUGRY délégué titulaire auprès du SIEEDV présente le rapport d'activité 2008.

8. Associations : demande de subvention de l'UVP

Thierry GAUTHIER expose la demande de subvention de 400 € de l'Union Vélocepedique Poitevine (UVP) pour l'organisation de la 8^{ème} édition de Ronde Vienne et Moulière qui se déroulera le 5 avril prochain.

Le Conseil municipal adopte cette proposition.

Pour : 20

Abstention : 1 (Samuel CARRIOT)

9. Haïti : proposition d'aide d'urgence

Il est proposé d'accorder une subvention pour apporter une aide d'urgence aux sinistrés d'Haïti.

Afin d'agir en cohérence avec la CAP et différentes communes de la CAP (Poitiers, Chasseneuil, Saint Benoît,..), il est proposé d'accorder cette aide à l'association poitevine Initiative et Développement (ID) qui oeuvre depuis plus de 15 ans en Haïti.

Initiative Développement est une ONG de développement basée à Poitiers, née en Haïti" en 1994. Elle conduit depuis cette date des actions dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement ainsi que du développement local, principalement dans la région très enclavée du Nord Ouest.

Initiative Développement est une ONG de développement qui n'a pas vocation à intervenir dans l'urgence. Aujourd'hui néanmoins, cette association doit faire face aux besoins immédiats :

- apporter un soutien financier et psychologique à nos collègues haïtiens et à leurs familles
- organiser l'accueil des rescapés du séisme qui se réfugient massivement dans leurs régions d'origine (déjà plus de 20 000 sur les 3 communes du Nord Ouest où l'association intervient)

La phase de post urgence qui s'étendra sur de nombreux mois a déjà commencé. Grâce à la connaissance du terrain et aux relations étroites que l'association a développé depuis plusieurs années avec les autorités locales du Nord Ouest, elle est en mesure de mettre en place des actions dont la portée se veut aussi durable que possible.

Les rescapés ont besoin d'abord d'une prise en charge médicale et psychologique et d'une aide aux familles d'accueil.

Il est proposé d'accorder une subvention de 1 544 € à l'association ID, correspondant à une participation de 0,50 € par habitant.

Par ailleurs, il est prévu que l'association viendra présenter un bilan de son action aux maires des communes de la CAP dans un an.

Le Conseil municipal adopte cette proposition.

Pour : 12

Contre : 1 (Samuel CARRIOT)

Abstentions : 8 (Corine SAUVAGE, Jean Luc MICHELET, Florence DUDOIGNON, Régis BRUNET, Valérie DUMAS, Françoise AUBRY, Luc BRION, Nathalie ARNAULT)

10. Bâtiments communaux : rénovation des vestiaires du stade

Mikaël AUGRY présente le projet de rénovation des vestiaires du stade proposé par le cabinet Espace 3 Architecture. Le montant des travaux est estimé à 59 200 € HT. Il est proposé de valider ce projet, de lancer la consultation des entreprises et de solliciter les subventions relatives au projet.

Le Conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 21h00.